

Service émetteur :

Direction de la santé publique et environnementale

Affaire suivie par :

Dr Vincent BREJON-LAMARTINIERE

**Département veille et sécurité
sanitaires**

Ars45-alerte@ars.sante.fr

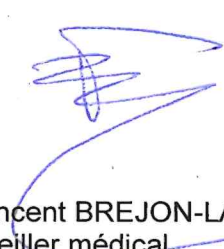
02 38 77 32 10

Orléans, le 1^{er} août 2025

CERTIFICAT DE NON EPIDEMIE

Délivré dans le cadre de transports de corps ou de cendres issues de crémation à l'étranger

Compte tenu des informations issues des dispositifs de surveillance sanitaire, je soussigné, Dr Vincent BREJON-LAMARTINIERE, agissant en qualité de conseiller médical de l'ARS Centre Val de Loire, atteste, pour l'ensemble des départements de la région Centre-Val de Loire, de l'absence d'épidémie pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) au sens du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé.


Dr Vincent BREJON-LAMARTINIERE
Conseiller médical
Département Veille et sécurité sanitaire
ARS Centre Val de Loire